

# CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2017

## COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME.

Absents excusés : Jean-Louis DE VETTOR, Séverine GIBOUDOT (pouvoir à Maria MOSSU), Romain PASSERAT (pouvoir à Alain QUICLET), Guillaume VOISIN (pouvoir à Richard FENIET).

### **1 – Participation au groupement d'achat SIDEC pour l'énergie**

La Commune de Voiteur participe au groupement d'achat du SIDEC, en ce qui concerne l'énergie. Pour être plus efficaces sur le plan des négociations, l'ensemble des SIDEC de Bourgogne - Franche-Comté se sont regroupés.

Le Conseil municipal décide d'adhérer à ce nouveau groupement, en remplacement de son adhésion au groupement du Jura, qui disparaît. C'est le SIDEC de la Nièvre qui est chargé de conduire les opérations.

### **2 – Bail du logement 5 Place de la Mairie**

Suite à un changement dans la composition des occupants du logement communal situé au 5 Place de la Mairie, Monsieur le Maire propose la signature d'un avenant pour intégrer cette modification. Le loyer et les conditions générales de location restent inchangés.

### **3 – Vente d'une parcelle communale**

Le bornage précis de la parcelle section AD n°255 en vue d'une vente au bénéfice de deux riverains a été réalisé et permet de prévoir les conditions exactes de la cession. Le Conseil municipal confirme sa position de principe pour céder :

- la parcelle cadastrée section AD n°378, d'une superficie de 21 m<sup>2</sup>, au bénéfice de Monsieur Jean-Claude GIBOUDOT pour un montant de 1516,00 €.
- la parcelle cadastrée section AD n°377, d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>, au bénéfice de Madame Isabelle HUAULT pour un montant de 1491,00 €.

Le Conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser l'ensemble des obligations permettant le bon aboutissement de cette opération.

### **4 – Point sur l'arrêté de péril concernant l'immeuble situé au 12 rue de Maizières**

Monsieur le Maire rend compte des démarches engagées par la Commune pour prendre en considération l'effondrement de la toiture d'un immeuble abandonné situé au 12 de la rue de Maizières. Depuis 2014, des contacts ont eu lieu avec les propriétaires, pour que des interventions de consolidation et de réparation soient mises en œuvre, sans résultat. Monsieur le Maire a pris un arrêté de péril imminent dans le but de donner les moyens à la Commune de contraindre plus fortement les propriétaires à intervenir, et à défaut, intervenir en lieu et place de ces derniers.

### **5 – Maîtrise d'œuvre Cabinet BOUDIER pour la rénovation de l'immeuble du 7 rue de Nevy**

Les honoraires de maîtrise d'œuvre du Cabinet BOUDIER sont calculés en pourcentage de montant des travaux. Au regard du montant des travaux engagés à l'issue de la consultation des entreprises, il apparaît que le montant évalué initialement est insuffisant. Monsieur le Maire propose la signature d'un avenant d'ajustement.

### **6 – Attribution d'un logement communal**

Après étude des candidatures pour louer un logement communal de l'immeuble La Fontaine qui se libère, le Conseil municipal décide d'attribuer le logement à Monsieur Nathanael GUINCHARD et Madame Mathilde VANDEL.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAYOR OF VOITEUR' at the top and '210 (JURA)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a lion and a cross.